

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : ALSACE HABITAT
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : THOUVIOT Quentin.....
Adresse : N° 4..... Rue BARTISCH.....
Commune Strasbourg.....
Code postal 67100
Nature des activités : SEM – BAILLEUR
.....
Qualification : Directeur de l'Investissement et du Patrimoine.....
.....

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Espèce CICONIA CICONIA Cigogne Blanche	Ancien nid construit sur un poteau électrique en bois. (Nouveau nid de compensation en fonctionnement depuis 2024.)
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Conservation des habitats	☒	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Protection de la sécurité publique	☒
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux cultures	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Le nid a été construit en 2024 sur **un poteau en bois** qui appartient à la société **Strasbourg Electricité Réseaux**. Ce dernier **a été compensé** par la création d'un nouveau poteau avec corbeille d'accueil sur une parcelle communale située à proximité du lieu, avec l'appui et l'expertise de la LPO.
Pour les besoins du projet de construction d'un résidence SENIORS, l'ancien poteau bois ES doit être déposé.

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction ☒ Préciser : L'intervention en dépose en démolition du poteau bois et de l'ancien nid sera réalisée par l'Electricité de Strasbourg. **La mesure compensatoire a été réalisée en 2024 à proximité de l'actuel poteau bois (30 m).**
L'ancien nid semble vide de ses cigognes.

Altération

☐ Préciser :

Dégradation

☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale ☐ Préciser :

Pour rappel, l'opération de compensation en 2024 avait été encadrée par la LPO-Ligue de Protection des Oiseaux située au 1 Rue du Wisch 67560 Rosenwiller. Monsieur DRISLER de la Commune de MOLSHEIM (formation CRBPO2019). Aujourd'hui, l'ancien nid initial est vide.

Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :

Autre formation

☐ Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : **Octobre-Novembre 2025.**

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : GRAND EST

Départements : BAS RHIN 67

Cantons : MOLSHEIM

Communes : MOLSHEIM

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

☒

Mesures de protection réglementaires

☐

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

☐

Renforcement des populations de l'espèce

☐

Autres mesures

☒ Préciser :

Un ouvrage de compensation a été réalisé en 2024 et validé par le LPO : nouveau poteau avec corbeille d'accueil situé à 30 m de l'ancien poteau destiné à être déposé.

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Nid de compensation/reconstitution de site en fonctionnement.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Fiche d'intervention avec les intervenants E.S. Le Nid actuel est vide. Les cigognes semblent l'avoir quitté en septembre 2025.

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à

le

Votre signature

ALSACE
Habitat

Quentin THOUVIOT
Directeur de l'investissement
et du Patrimoine